

ASSEMBLEE NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
LEGISLATIFS**

DIRECTION DES COMPTES RENDUS

**SERVICE DES COMPTES RENDUS
ANALYTIQUES**

N° _____/AN/SG/DGSL/DCR/SCRA.16

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
PLENIERE DU 28 OCTOBRE 2016 CONSACREE A
L'ADOPTION DU PROJET DE LOI AUTORISANT LA
RATIFICATION DU TRAITE REVISE DE LA COMMUNAUTE DES
ETATS SAHELO SAHARIENS (CEN-SAD).**

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le vendredi 28 octobre 2016 à 10 heures 02 minutes s'est tenue à l'Hémicycle de l'Assemblée Nationale, une séance plénière présidée par l'Honorable **Davy Victorien YAMA**, 3^{ème} Vice-président de ladite institution.

Après les civilités d'usage, le Président de la séance donne lecture de l'ordre du jour consacré à l'adoption du Projet de Loi autorisant la Ratification du Traité Révisé de la Communauté des Etats Sahélo Sahariens (CEN-SAD).

Le Gouvernement est représenté par le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Monsieur **Félix MOLOUA**, intérimaire du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Centrafricains de l'Etranger. Il est accompagné de son homologue, Monsieur **Jean Christophe NGUINZA**, Ministre du Secrétariat Général du Gouvernement, Chargé des Relations avec les Institutions de la République et du Suivi- Evaluation des Politiques Publiques.

La parole est remise au Rapporteur de la Commission Affaires Etrangères, l'honorable **Bernard DILLAH** pour la lecture du rapport.

Après cette présentation, Le président de la séance invite le Représentant du Gouvernement à donner ses impressions sur le rapport de la commission.

IMPRESSION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le Ministre n'ayant aucune observation particulière sur le document présenté approuve la décision de la Commission Affaires Etrangères sur l'adoption dudit texte.

DISCUSSION GENERALE

Le président de séance remercie le Ministre d'être intervenu et ouvre le débat conformément à l'article 31 alinéa 1 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale. Un seul intervenant s'est inscrit.

L'honorable **Jean-Louis NDAMA** pose trois questions qui sont les suivantes :

- Quel est l'intérêt du traité révisé par rapport l'ancien traité ?
- Comment justifier la violation de nos frontières par les troupes étrangères malgré les textes juridiques qui nous lient ?
- Ce traité ne constitue-t-il pas une raison valable d'implanter une idéologie arabe et d'envahir notre pays ?

Le Président de séance appelle ses collègues à rester dans le vif du sujet et observer le bon côté du document malgré les situations dramatiques que connaissent la nation.

Après l'unique intervention de l'Honorable **Jean-Louis NDAMA**, le Président de séance redonne la parole au Ministre pour les éléments de réponses aux préoccupations de l'intervenant.

REPONSE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Dans sa réponse, le Membre du Gouvernement veut rassurer ses interlocuteurs sur l'intérêt de ratifier ce texte. Il estime que le Traité Révisé de la CEN-SAD œuvre pour l'intégration économique régionale, sa ratification par l'Assemblée Nationale est un motif d'espoir et d'un éventuel appui multidimensionnel régional.

Il insiste également sur la volonté du Gouvernement à favoriser la diversité culturelle, le brassage et l'intégration régionale des peuples. Il rassure la représentation nationale concernant leurs inquiétudes sur les conséquences qu'engendrerait notre rapprochement aux pays de la bande saharienne, inquiétudes liées aux effets de la désertification mais aussi à l'insécurité. En un mot, ce Traité Révisé de la CEN-SAD est un instrument qui favoriserait l'intégration régionale conclut-il.

Après la réponse du Ministre, le Président donne la parole à la Présidente de la Commission Affaires Etrangères pour ses impressions.

IMPRESSIONS DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION AFFAIRES ETRANGERES

Dans son intervention, la Présidente de la Commission revient sur l'intérêt que revêt la ratification de ce Traité Révisé. La CEN-SAD qui était au départ une organisation régionale purement politique a évolué et s'est dotée des structures économiques par la création de la Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) des nouveaux organes parmi lesquels on note le Conseil de Paix et de Sécurité de la CEN-SAD.

Considérée comme une plate forme d'intégration Africaine et Régionale, la CEN-SAD permet à notre pays de se rapprocher davantage des pays d'Afrique du Nord, de l'Est et du Centre ajoute-elle.

Elle exhorte enfin ses Collègues Députés à voter massivement pour le Traité Révisé de la CEN-SAD pour permettre à notre pays d'honorer ses engagements et favoriser son intégration dans cette organisation régionale Africaine.

DU VOTE DU PROJET DE LOI

Mode du scrutin : scrutin public.

Nombre de mandats : **05**

Le texte sur le Projet de Loi autorisant la Ratification du Traité Révisé de la Communauté des Etats Sahélo Sahariens (CEN-SAD) est adopté par acclamation sans amendement.

Le Président lève la séance à 11 heures 03 minutes.

EQUIPE TECHNIQUE

Secrétaire Général :

Henri Laetare GBENENOUI

Secrétaire Général Adjoint :

Eric DANSONGA YATERE

Directeur Général des Services Législatifs :

Robert RENGANDE

Directeur des Comptes Rendus :

Moussa MEZANE

Chef de Service des Comptes Rendus Analytiques:

Bienvenue ABENAKA YASSEKANGA

Rédacteurs de Débats :

Abbiot Modeste GUITINZIA

Alain Brice LETOKOUZOU

Alain NGOUPANDE ZANE-TO-HAÏNA

Chef de Bureau des Comptes Rendus :

Be-Moïse Ghislaine KANDIA